

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté une résolution visant à abroger 2021-06-189 adopté le 7 juin 2021.

Que la résolution a pour objet de réaliser les séances à la salle du conseil, sis au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde avec un nombre limité de participant dans le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie COVID-19.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 16<sup>ième</sup> jour de novembre 2021.



Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

---